



Trousses d'éducation financières à prêter!

Enseigner l'éducation financière peut parfois être complexe. Pourtant, nul ne peut s'y soustraire une fois adulte! Il ne fait aucun doute que l'acquisition de ces savoirs peut éviter d'importants soucis et peut aider à comprendre les impacts directs de nos choix.

L'équipe EVB-CSQ a donc préparé une trousse comprenant cinq activités pédagogiques adaptées aux élèves du 2^e cycle du secondaire pour le cours d'éducation financière. Elle peut également répondre aux objectifs de certains autres cours. La trousse contient aussi un guide pour l'enseignant en lien avec les objectifs d'apprentissage, une mise en situation et des fiches pour les élèves. À noter que des activités en ligne seront aussi bientôt disponibles.

La trousse aborde la question des comportements qui poussent à la consommation. Collé à l'actualité, ce thème fait également référence à la place importante qu'occupent les youtubeurs et les influenceurs sur les réseaux sociaux. On y parle aussi des impacts des choix collectifs sur les services publics, de l'endettement personnel et des notions de saine gestion financière, des limites écologiques de la surconsommation et des solutions de rechange économiques pour penser le monde autrement.

Instructive, cette trousse vous sauvera aussi des heures de planification! Si vous avez envie d'y jeter un œil, contactez-moi par courriel à : sboudreau@syndicatdechamplain.com

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Sorties culturelles

« Le Ministère a légèrement changé sa ligne sur la question des sorties culturelles. Il n'y a pas d'obligation au niveau local. Les deux sorties culturelles sont fortement suggérées, mais non obligatoires. », nous a précisé la Commission scolaire, jeudi dernier.

Ce n'est évidemment pas l'information qui a circulé dans les écoles et, vous l'aurez compris, le Ministère s'est réajusté par rapport à ses communiqués et aux déclarations faites dans les médias au printemps dernier.

Ceci dit, voilà une belle occasion de revenir sur les règles concernant les activités étudiantes dont font partie les sorties culturelles.

En effet, l'entente nationale définit les activités étudiantes comme étant : « les activités éducatives, culturelles, récréotouristiques, sportives, sociales et parascolaires, par exemple : journée d'excellence, fête de Noël, bal de fin d'année, journée nationale du sport, spectacle, conférence thématique, théâtre, concert, visite d'entreprise, visite de musée, voyage organisé, classe neige, classe verte, etc. ».

À la clause 8-2.02 C), il est précisé que : « La nature même des activités étudiantes et les circonstances entourant leur organisation et leur tenue peuvent nécessiter des aménagements ou des dépassements ponctuels au niveau de la tâche (à titre d'exemple : amplitude quotidienne, semaine régulière de travail, horaire de

travail, journée de travail, période de repas). »

Deux grandes familles

Essentiellement, il y a deux grandes familles d'activités étudiantes : celles qui sont imposées par la direction d'école et celles qui sont initiées par les enseignants.

C'est ce qu'un arbitre de grief, M^e Jean Gauvin, est venu préciser dans une décision qu'il a rendue en 2008.

Compensation en argent

Dans la première famille, les activités étudiantes sont le fait d'une assignation de la direction d'école.

Si elles occasionnent un dépassement de la tâche éducative (23 heures par semaine au primaire et 20 heures au secondaire) et qu'elles sont imposées (leur exécution est obligatoire, les enseignants ne peuvent s'y soustraire, elles ne sont ni volontaires ni dues à leur propre initiative), ce dépassement est compensé en argent.

Compensation généralement en temps

Dans la deuxième famille, les activités étudiantes sont proposées et organisées par les enseignants.

Si elles occasionnent un dépassement de la tâche éducative et qu'elles sont de l'initiative de l'enseignant, la compensation est généralement établie au moment où la direction d'école les approuve; plus souvent qu'autrement, en temps.

Richard Bisson

Préscolaire 4 ans

Vous enseignez à la maternelle 4 ans à temps plein? Vous en êtes peut-être à votre première expérience? Voici quelques informations provenant de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) sur divers éléments entourant ce service éducatif.

Le programme

Pour la rentrée 2019-2020, vous devez utiliser le programme Éducation préscolaire 4 ans tel que prescrit en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*.

Un nouveau programme d'éducation préscolaire est actuellement en élaboration, mais le moment de son implantation n'est pas encore déterminé.

Le nombre d'enfants par classe

Le nombre maximal d'enfants par groupe est celui prévu dans l'entente nationale, soit 17, et le nombre minimal est de 6 enfants qui répondent aux critères d'admissibilité prévus par le ministre (avoir son lieu de résidence dans une unité de peuplement de rang décile 6, 7, 8, 9 ou 10 selon l'indice de milieu socio-économique (IMSE) ou fréquenter une école de quartier dont l'IMSE est de rang décile 6, 7, 8, 9 ou 10).

L'entrée progressive

Le nombre de jours alloués à l'entrée progressive prévu à l'entente nationale est d'un minimum de 3 jours.

Suite au verso



Précolaire 4 ans (suite)

L'acquisition de matériel

Une allocation de 11 000 \$ est prévue dans les règles budgétaires pour l'acquisition de matériel dans les nouvelles classes. Elle peut aussi servir au service de garde qui accueille les enfants de 4 ans.

La formation et l'accompagnement

Le ministère de l'Éducation offrira des formations et de l'accompagnement sur demande, en ligne, par le biais de la plateforme VIA ou en présentiel avec un formulaire d'inscription disponible sur le site du Ministère.

L'évaluation des apprentissages

Les dispositions du Régime pédagogique qui concernent l'évaluation des apprentissages ne s'appliquent pas à la maternelle 4 ans. Concrètement, cela veut dire que vous devez renseigner les parents de vos élèves sur leur cheminement scolaire selon les modalités que vous choisissez et que vous pourrez communiquer à votre direction lorsqu'elle demandera votre proposition relative aux normes et modalités d'évaluation.

Vous n'avez pas l'obligation de faire la première communication écrite, d'utiliser le bulletin unique et de vous conformer aux dates de communication, comme il est prescrit pour vos collègues de maternelle 5 ans et du primaire.

Il n'y a pas non plus de possibilité de redoublement.

Le volet parental

La maternelle 4 ans comporte un volet parental qui consiste en l'organisation de dix rencontres offertes aux parents. Une allocation de 166 \$ par enfant est octroyée dans les règles budgétaires pour cela.

Il n'y a pas de temps ni de formule qui sont prescrits pour ces rencontres. Des thèmes qui correspondent aux préoccupations des parents peuvent y être abordés, comme le jeu et l'apprentissage, la discipline et l'encadrement.

Dans plusieurs milieux, ce sont, par exemple, des responsables du service d'animation Passe-Partout, des conseillères ou conseillers pédagogiques ou des agentes ou agents de transition qui assument la responsabilité de l'organisation et de l'animation du volet parental.

La ressource additionnelle

Le budget de fonctionnement de la classe de maternelle 4 ans prévoit une allocation de 25 361 \$ afin d'engager une ressource additionnelle spécialisée dans le développement des enfants d'âge préscolaire, et présente à mi-temps dans la classe pour vous appuyer.

Cette ressource spécialisée pourrait être une technicienne ou un technicien en éducation spécialisée ou en service de garde.

Richard Bisson

Programme de soutien à l'insertion professionnelle pour les enseignantes et enseignants cumulant moins de cinq années d'expérience à la commission scolaire

Comme par le passé, le Syndicat de Champlain et la Commission scolaire des Patriotes proposent des mesures de soutien aux enseignantes et aux enseignants en début de carrière.

Vous aimeriez en savoir plus ?

Écrivez à insertion.professionnelle@csp.qc.ca pour faire partie de la liste d'envoi et recevoir toutes les informations relatives aux ateliers de formation et au programme de mentorat.

Les ateliers de formation

Voici la liste des ateliers qui seront offerts dans les prochaines semaines :

- Le 20 septembre de 8 h 30 à 11 h 30 : *Gestion de classe : les principes de base* ;
- Le 7 octobre de 16 h 15 à 18 h : *Harmonisons les relations avec les parents* ;
- Le 22 octobre de 8 h 30 à 11 h 30 : *Les clés de l'évaluation* ;
- Le 25 octobre de 13 h à 16 h : *Gestion de classe : les interventions hiérarchisées*.

Les rencontres d'information

Soyez à l'affût puisqu'en novembre 2019 et avril 2020, auront lieu des rencontres, organisées conjointement par le Syndicat et la Commission scolaire, permettant aux nouveaux enseignants de mieux comprendre la tâche, la liste de priorité d'emploi, la paie, etc.

Consultez votre *Info-enseignant*, pour connaître la date et le lieu de ces rencontres.

Un programme de mentorat

Vous souhaitez être accompagné par un enseignant expérimenté tout au long de l'année ? Le programme de mentorat peut répondre à vos besoins.

Pour y adhérer, vous pouvez communiquer par courriel avec Marie-Hélène Fréchette : marie-helene.frechette@csp.qc.ca.

Les groupes de développement professionnel

Vous désirez faire partie d'un groupe d'enseignants qui réfléchissent ensemble à leur pratique et à ce qui les préoccupe, écrivez dès maintenant à Philippe Paquin Goulet à l'adresse : philippe.paquingoulet@csp.qc.ca.



Syndicat de Champlain (CSQ)
Personnel enseignant et de soutien

syndicatchamplain.com



Êtes-vous inscrits ?

Il est important de vous inscrire comme personne déléguée, et ce, même si vous l'étiez aussi l'an dernier.

Vous pouvez le faire en remplissant, le plus tôt possible, sur notre site Internet, le formulaire électronique prévu à cet effet à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ».

Rendez-vous le mardi 1^{er} octobre prochain pour la première assemblée des personnes déléguées !



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)